

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-636080

77035

☐ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12462

Société : RAN

☒ Actif

☐ Pensionné(e)

☐ Autre :

Nom & Prénom : GENANE ICHRAK

Date de naissance : 23/07/85

Adresse : 20, bd de la mer

Tél. : 0662763330

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 04/06/2019

Nom et prénom du malade : GENANE ICHRAK

Age :

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie : asthme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/06/24		1	1505	

Docteur ASMAA GOURA
 097155465
 Médecine Générale

EXECUTION DES ORDONNANCES	
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur PHARMACIE ALEXANDRIE Mme BENJELLOUN Fouzi Docteur en Pharmacie 35, Boulevard Alexandre Tél: 0522.86.15.73 - Casablanca	Date: 04/06/24 Montant de la Facture: 15560

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue TOITRE D'ANALYSES MEDICALES BACHKOU Dr. TAYEB Kenza Médecin Radiologiste Hay Bachkou, Rés. Atlas 2 - N°3 Casablanca - Tél: 06.22.85.65.50	Date: 08/06/24	Désignation des Coefficients: 3-1180	Montant des Honoraires: 1480,00

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES																		
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins																		
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF																		
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []														
				COEFFICIENT DES TRAVAUX []														
				MONTANTS DES SOINS []														
				DEBUT D'EXECUTION []														
				FIN D'EXECUTION []														
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE																	
	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">H</td> </tr> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>G</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <td colspan="2">B</td> </tr> </table>			H		25533412	21433552	00000000	00000000	D	G	00000000	00000000	35533411	11433553	B		COEFFICIENT DES TRAVAUX []
	H																	
	25533412	21433552																
	00000000	00000000																
	D	G																
	00000000	00000000																
	35533411	11433553																
	B																	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS []														
				DATE DU DEVIS []														
			DATE DE L'EXECUTION []															

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Docteur Asmaa GOURJA

Médecine Générale
Echographie Clinique
Electro Cardiogramme
Saturomètre,
Suivi de grossesse
Gynécologie Femmes,
Hommes et Enfants



الدكتورة أسماء غورجة

الطب العام
الفحص بالصدى
تخطيط القلب
الإشباع بالأوكسجين
متابعة الحمل
طب النساء، الرجال
والأطفال

Nom du Patient: _____

Casablanca le: _____

1 - FERNAN Ichinaz

1) Maxi pour l'ivresse

82.50 $\frac{1}{2}$ 1 x 1/2

2) Heuglaingel

$\frac{1}{2}$ 1 x 1/2 au des

3) Osteo 24 $\frac{1}{2}$ 36 ml

4) No com 200 $\frac{1}{2}$ 2 x 1/2

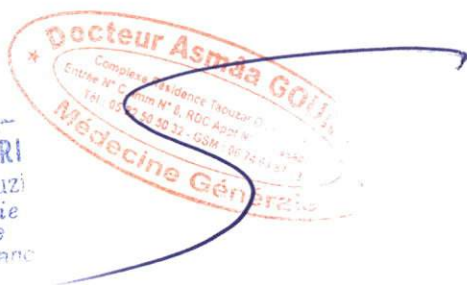
6450 5) Conestie extra job S.V.

M p 1 x 1/5 bpi

6) hydralin cym TV

AAEP 2 x 1/5

155,60



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Docteur Asmâ GOURJA

Médecine Générale
Echographie Clinique
Electro Cardiogramme
Saturomètre,
Suivi de grossesse
Gynécologie Femmes,
Hommes et Enfants



الدكتورة أسماء كورجة

الطب العام
الفحص بالصدى
تخطيط القلب
الإشباع بالأوكسجين
متابعة الحمل
طب النساء، الرجال
والأطفال

Nom du Patient:

Casablanca

Y FENAN Ichra

HF

fem

Docteur Asmâ GOURJA

Docteur Asmâ GOURJA

LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES BACHKOU
Dr. TAYEB KENZA
Médecin Biologiste
Hay Bachkou, Res. Atlas 2 - N°3
Casablanca - Tél. 05.22.85.65.50

LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES BACHKOU
Dr. TAYEB KENZA
Médecin Biologiste
Hay Bachkou RCE Atlas 2 - N°3
Casablanca - Tél. 05.22.85.65.50

- Hématologie
- Bactériologie
- Virologie
- Immunologie
- Parasitologie
- Mycologie

FACTURE N° : 000008557

CASABLANCA le 08-06-2021

Mme GENANE Ichrak

Récapitulatif des analyses			
CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Prélèvement sanguin	E25	E
0154	Ferritine	B250	B
0216	Numération formule	B80	B
	25 OH-Vitamine D total (D2+D3)	B450	B
	Cobalamine (Vit B12)	B400	B

Total des B : 1180 .

TOTAL DOSSIER : 1780.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille sept cent quatre-vingts dirhams .

LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALE BACHKOU
Dr. TAYEB Kenza
Médecin Biologiste
Hay Bachkou, Rés. Atlas 2 - N°3
Casablanca - Tél : 05.22.85.65.50

Date du prélèvement : 08-06-2021 à 08:54
Code patient : 2103040002
Né(e) le : 23-07-1985 (35 ans)



Mme GENANE Ichrak
Dossier N° : 2106080007
Prescripteur :

HEMATOLOGIE

HEMOGRAMME (Sysmex XS; Fluorescence en Cytométrie de flux)

"Les valeurs de référence sont automatiquement éditées en fonction de l'âge, du sexe, de l'état physiologique du patient(e) et de l'âge de grossesse"

			04-03-2021
Hématies :	4.42	M/mm3	(3.80-5.70) 4.39
Hémoglobine :	11.5	g/dL	(11.5-17.5) 11.5
Hématocrite :	35.1	%	(34.0-53.0) 35.1
VGM :	79	fL	(76-96) 80
TCMH :	26	pg	(24-34) 26
CCMH :	32.8	g/dL	(31.0-37.0) 32.8
Leucocytes :	6 670	/mm3	(4 000-11 000) 8 030
Polynucléaires Neutrophiles :	60.4	%	58.8
Soit:	4 029	/mm3	(1 400-7 700) 4 722
Lymphocytes :	31.9	%	32.9
Soit:	2 128	/mm3	(900-4 800) 2 642
Monocytes :	6.4	%	7.2
Soit:	427	/mm3	(150-1 000) 578
Polynucléaires Eosinophiles :	1.0	%	0.9
Soit:	67	/mm3	(0-600) 72
Polynucléaires Basophiles :	0.3	%	0.2
Soit:	20	/mm3	(0-150) 16
Plaquettes :	301 000	/mm3	(110 000-450 000) 262 000

Conclusion : Hémogramme normal.

LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES BACHKOU
DR. TAYEB Kenza
Médecin Biologiste
Hay Bachkou, Rés. Atlas 2 - N°3
Casablanca - Tél : 05 22 85 65 50

مختبر التحليلات الطبية , باشكو

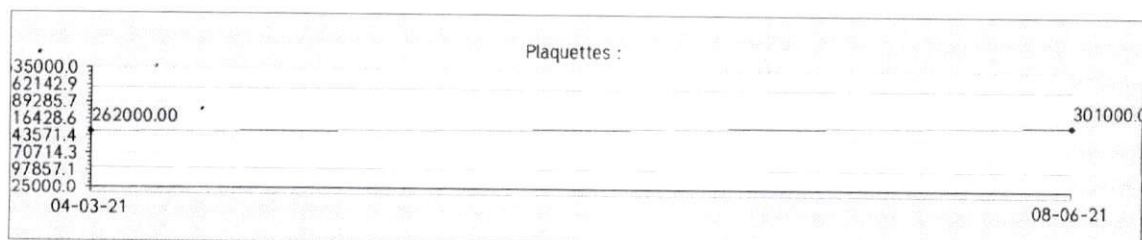
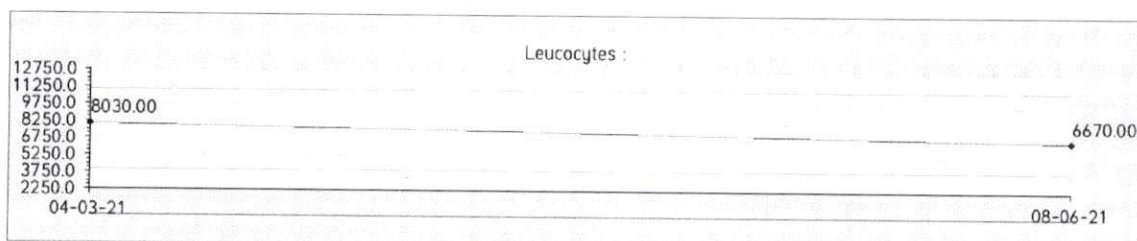
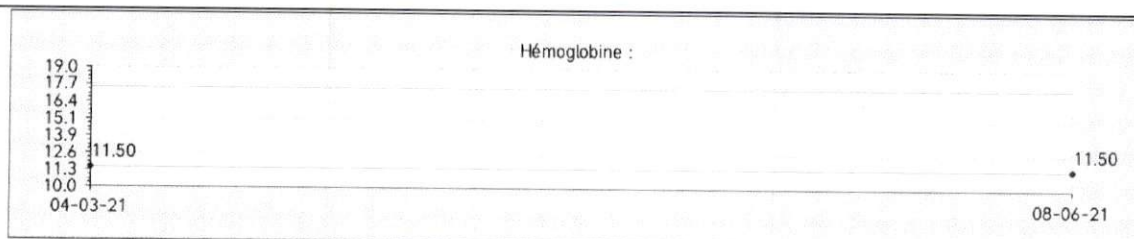
Laboratoire d'Analyses Médicales Bachkou

2106080007 – Mme Ichrak GENANE



Docteur Kenza TAYEB
Médecin Biologiste

- Hématologie
- Bactériologie
- Virologie
- Immunologie
- Parasitologie
- Mycologie



BIOCHIMIE SANGUINE

Ferritine (Technique immuno-enzymatique AIA 360)	4.5 ng/mL	(20.0–250.0)
Cobalamine (Vit B12) (Technique ECLIA– Cobas Roche Diagnostics)	371.70 pg/mL 274.3 pmol/L	(191.00–663.00) (141.0–489.3)
25OH–Vitamine D total (D2+D3) (Technique ELFA – Vidas Biomérieux)	21.30 ng/ml	(30.00–100.00)

Interprétation:

- Valeurs souhaitables : 30 – 100 ng/ml (75 – 250 nmol/l)
- Insuffisance : 10 – 29 ng/ml (25 – 75 nmol/l)
- Carence : <10 ng/ml (<25 nmol/l)
- Toxicité : > 100 ng/ml (>250 nmol/l)

Source alimentaire de la Vitamine D (Base de données Ciquel, ANSES) (Teneur en µg/100g):

- Huile de foie de morue: 200
- Saumon, hareng, anchois, pilchard: 12 – 20
- Anguille, thon, huitre, caviar, jaune d'oeuf: 3 – 8
- Truite des rivières, limandes, oeufs des lompes: 1.5 – 3
- Rouget, foies de génisse et d'agneau, beurre, champignons: 0.6 – 1.5

LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES BACHKOU
Validé par Dr. **TAYEB Kenza**
Dr. **TAYEB Kenza**
Médecin Biologiste